

DECISION N°D2023_010

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets exceptionnel pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération municipale n°DCM2022_007 du 12 février 2022 donnant délégation au Maire de demander des subventions auprès des financeurs,

VU l'appel à projets 2023 lancé le 18 juillet 2023 par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, intitulé « Appel à projets exceptionnel pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) », qui soutient le financement de la vidéoprotection dans les communes impactées par les violences urbaines,

CONSIDERANT que cet appel à projets correspond aux orientations de la ville de Bondy en matière de prévention et de sécurité publique,

CONSIDERANT que la ville de Bondy souhaite répondre à cet appel à projets en présentant le projet suivant :

Intitulé du projet	Coût du projet	Subvention sollicitée	Section budgétaire
Remplacement de 3 caméras	42 382 €	21 191 €	Investissement

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, programme D et R, programme S et K, la ville de Bondy sollicite la subvention suivante au titre de l'année 2023 auprès de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis :

Intitulé du projet	Subvention sollicitée	Section budgétaire
Remplacement de 3 caméras	21 191 €	Investissement

ARTICLE 2 – Dit que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le

ID : 093-219300100-20230912-D2023_010-AU

S²LOW

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en Mairie à Bondy, le **12 SEP. 2023**

Stephen HERVE

Maire de Bondy

Conseiller régional d'Île-de-France

